
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 juin 2016
CO 061 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50
Présents : 50
Votants : 44

Etaient présents Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Bénédicte LAMY, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, , Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Frédéric LAMBERT, Monique BALLERY, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET.

Etaient absents : Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Raphaël GAGNEUR.

Convocation faite le : 14 juin 2016

Objet : Création d'une entente intercommunautaire pour la gestion de la compétence périscolaire.

VU les articles L 5221-1 et L 5221-2 du CGCT codifiant le dispositif de l'entente intercommunale ;

VU la note de synthèse n°8/29.06.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

VU le projet de convention d'entente présenté en Conseil Communautaire ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 15 juin 2016 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, Président ;

CONSIDERANT que la création de cette entente permet le remboursement par la Communauté de Communes de la Haute-Seille, qui a la compétence périscolaire, des frais d'accueil des enfants domiciliés sur son territoire et qui bénéficient des accueils de loisirs des groupes scolaires de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / CREE une entente intercommunautaire ayant pour objet de définir les modalités de prestation de service périscolaire fourni par la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny au bénéfice des enfants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Seille et scolarisés dans les groupes scolaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 juin 2016
CO 061 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Création d'une entente intercommunautaire pour la gestion de la compétence périscolaire.

2 / NOMME trois représentants de la Communauté de Communes pour siéger à la commission spéciale de cette entente : Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, Véronique LAMBERT ;

3 / VALIDE la convention constitutive de l'entente intercommunautaire et donne délégation au Président pour la signer.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Jean-François GAILLARD

